

Compte rendu de la séance du mardi 03 novembre 2020

Secrétaire de la séance : Nicolas Labrégère

Absent excusé : Gilles Quériaud

Ordre du jour:

- Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service assainissement collectif 2019 ;
- Délibération SIAEP concernant le changement d'adresse du siège ;
- Changement de contrat d'un agent de la commune ;
- Point sur les commissions ;
- Point sur les travaux de l'école ;
- Présentation des travaux provisoires sur la RD6 ;
- Divers

Délibérations du conseil:

Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service assainissement collectif 2019 (DE 2020 055)

Exposé :

Monsieur le Maire ouvre la séance et rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Résolution :

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal à l'unanimité :

ADOpte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif de la commune de Saint-Sornin. Ce dernier sera transmis aux services préfectoraux en même temps que la présente délibération.

Modification des statuts du SIAEP-Changement de l'adresse du siège (DE 2020 056)

Exposé :

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que le Comité Syndical du Syndicat du Karst de la Charente s'est prononcé favorablement, par délibération du 14 octobre 2020 sur le changement de l'adresse du siège sociale du SIAEP du Karst de la Charente sur la commune de Montbron, actuellement situé à Rivières.

Il rappelle que conformément au code général des collectivités territoriales, la modification des statuts doit également être approuvée par délibération des communes membres du syndicat, à la majorité qualifiée.

La modification des statuts est soumise à l'accord des deux tiers au moins des conseils municipaux des communes représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci ou par la moitié au moins des conseils municipaux des communes représentant les deux tiers de la population, y compris les conseils municipaux des communes dont la population est supérieure au quart de la population concernée. La modification des statuts devra ensuite être prononcée par arrêté du préfet.

Monsieur le Maire propose de délibérer favorablement à la demande de changement d'adresse du siège sociale du SIAEP du KARST de la Charente.

Résolutions :

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- Approuve la modification des statuts en modifiant l'article 4 « siège du syndicat » comme suit : le siège du syndicat est fixé à la mairie de Montbron, Place de l'Hôtel de Ville, 16220 Montbron».

Versement d'une subvention à l'Association des Parents d'Elèves (DE 2020 057)

Exposé :

Cette année, de nombreuses manifestations prévues par l'Association des Parents d'Elèves du RPI Saint-Sornin et Vouthon ne pourront pas avoir lieu en raison de la crise sanitaire. Cette situation entraîne une perte de recette importante pour l'association.

Elle souhaiterait tout de même pouvoir offrir un livre à chaque enfant scolarisé sur le RPI et sollicite donc à ce titre une subvention au prorata du nombre d'enfants domiciliés sur chaque commune.

Résolution :

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L-2121-29,
- Entendu le rapport de présentation,
- Considérant que la commune souhaite participer à l'achat de livres pour les enfants domiciliés sur la commune,

Décide :

1- d'autoriser M. le Maire à verser une subvention exceptionnelle d'un montant de 305 € (61 enfants domiciliés sur la commune de Saint-Sornin X 5€) à l'association de parents d'élèves du RPI Saint-Sornin et Vouthon,

2- de donner pouvoir à M. le Maire pour signer tous les documents relatifs à cette décision.

Recrutement d'un agent polyvalent en contrat à durée déterminée (DE 2020 058)

Exposé :

L'autorité territoriale explique au conseil que :

- Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,
- Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité ou

établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ; et que celui-ci doit mentionner sur quel(s) grade(s) et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité à recruter,

- Considérant qu'en raison d'un surcroît de travail relatif à l'entretien des espaces verts de la commune,

Il y aurait lieu de créer 1 emploi d'agent polyvalent à temps non complet du 16 novembre 2020 au 24 décembre 2020.

Résolution :

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité décide :

- la création d'un emploi de 16h hebdomadaire du 16 novembre 2020 au 24 décembre 2020 ;

- que la rémunération sera basée sur l'indice brut 348, indice majoré 326 ;

- d'autoriser M. le Maire à recruter 1 agent contractuel pour pourvoir cet emploi à durée déterminée.

Questions diverses :

- Entretien des salles communales : Jean-Henri présente l'étude réalisée avec proposition des 2 options : le recrutement d'une personne en contrat à durée indéterminée à 32h hebdo à partir du 1er janvier 2021 ou l'entretien réalisé par un prestataire comme actuellement.

La question est posée pour le remplacement de l'agent pendant ses congés.

Le CM est favorable au recrutement de Mme Brun actuellement en CDD sur un poste en CDI au 1er janvier 2021.

Commissions :

- Environnement : Le dossier villages étoilés a finalement été envoyé.

Concernant le projet photovoltaïque, une nouvelle étude est en cours (SCOP...). La commission présentera le projet lorsqu'il sera plus abouti.

- Bâtiments : Les travaux de la boulangerie sont presque terminés. Le traitement de la charpente sera effectué après le remplacement de quelques poutres qui sont abimées.

Les travaux du logement d'urgence sont quasiment terminés. Une cuisine va y être installée. L'électroménager sera acheté avec les bons d'achat de "Envie 16" (reliquat de la grêle).

- Communication : La commission a reçu l'entreprise Centaure pour la création d'un nouveau site internet.

Les réseaux sociaux fonctionnent très bien. La gazette de décembre est en cours.

Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) ainsi que le Plan de Continuité d'Activité (PCA) sont en cours de rédaction.

- Travaux école : La tranche 1 arrive à son terme avec la mise en place de l'aménagement végétal. Les végétaux seront achetés par la CDC et nos agents feront les plantations.

- Aménagement de la RD6 : La traversée du Bourg va subir quelques améliorations afin de la sécuriser.